



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026  
CONVOCATION EN DATE DU 4 FEVRIER

DELIBERATION N° 06/01/2026

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 22

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme ABDELOUAHED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, ARROMAN Alexandra

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, LOUGHANI Abdelaziz, GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle

**OBJET : Allocations scolaires – Barème 2026**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la délibération en date du 4 mars 2025 d'une précédente assemblée décidant d'allouer une allocation aux élèves et étudiants escaudinois fréquentant un établissement extérieur à la Commune ;

Considérant qu'il lui appartient de fixer les taux pour la présente année scolaire et universitaire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE** d'allouer une allocation à chaque élève d'ESCAUDAIN qui aura fréquenté durant l'année scolaire 2025-2026 un établissement scolaire extérieur à la Commune (sont exclus les élèves suivant des

cours par correspondance), y compris ceux des pays membres de l'Union Européenne, selon les taux suivants :

- 115 € aux élèves de l'Enseignement Supérieur ;
- 102 € aux élèves handicapés qui auront fréquenté un Etablissement d'Enseignement Spécialisé situé hors du territoire du canton de Denain et à ceux qui auront fréquenté un Etablissement d'Enseignement Spécialisé pour handicapés (type Institut Médico Educatif) situé dans le canton de Denain ou une section d'études spécialisées d'un collège ;
- 60 € aux élèves du second cycle des Enseignements Secondaire, Technique, Agricole.

**PRÉCISE :**

a) que l'allocation susvisée est accordée pour une scolarité régulière et sera versée directement sur un compte bancaire ou postal.

b) qu'au mandat de paiement allouant le bénéfice de l'allocation devra être annexé un certificat de scolarité pour les lycéens et d'un certificat d'inscription pour les étudiants universitaires.

c) que les justificatifs ne seront honorés qu'à la seule condition qu'ils soient parvenus en Mairie du 20 Avril 2026 au 22 Mai 2026.

d) que la dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 65 – article 65131 – codes fonctionnels 222 et 23.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

GUIOT Christelle.

**ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/02/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260210-06\_01\_2026-DE

Date d'affichage : 17/02/2026

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

